



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00752

Numéro SIREN : 404 193 757

Nom ou dénomination : 2ML

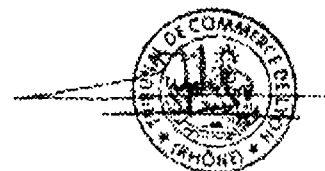
Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003248



4567368

Dénomination : 2ML
Adresse : Le Cottage 356 hameau Saint-jean 69590 Saint-symphorien-sur-coise -FRANCE-
n° de gestion : 1996B00752
n° d'identification : 404 193 757
n° de dépôt : A2015/003248
Date du dépôt : 03/02/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
30/01/2015



4567368

2 ML

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE :

2 ML

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 13 000 €
LE COTTAGE, 356 HAMEAU SAINT-JEAN – 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
404 193 757 RCS LYON

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

ARTICLES L.223-43 ET L. 224-3 DU CODE DE COMMERCE



2 ML

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE :

2 ML

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 13 000 €
LE COTTAGE, 356 HAMEAU SAINT-JEAN – 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
404 193 757 RCS LYON

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

ARTICLES L.223-43 ET L. 224-3 DU CODE DE COMMERCE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime de l'associé unique en date du 29 janvier 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et à ce jour, n'ont pas été approuvés par l'associé unique, font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 72 milliers d'euros, contre 117 milliers d'euros réalisés au titre de l'exercice précédent ;
 - des capitaux propres positifs de 61 milliers d'euros, dont notamment :
 - 27 milliers d'euros de subventions d'investissement,
 - 15 milliers d'euros d'autres réserves,
 - 5 milliers d'euros au titre du bénéfice de l'exercice 2014,
 - et un capital social de 13 milliers d'euros.
 - un endettement financier de 133 milliers d'euros, supérieur aux capitaux propres.
- Au titre de l'exercice arrêté en date du 30 septembre 2014, le chiffre d'affaires s'établit à 71 milliers d'euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2013 (- 39%).

L'excédent brut d'exploitation ressort à 20 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2014, à 15 milliers d'euros ; il était négatif de 14 milliers d'euros au 30 septembre 2013.

Le résultat d'exploitation au 30 septembre 2014 est négatif de 502 euros, contre un déficit d'exploitation de 31 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement s'élève à 9 milliers d'euros, dont 5 milliers d'euros de bénéfice net comptable au titre de l'exercice 2014, contre une insuffisance d'autofinancement de 20 milliers d'euros au 30 septembre 2013.

- On constate une baisse importante du niveau de l'activité à partir de l'exercice clos le 30 septembre 2013 (- 42 %) par rapport à 2012, qui s'accroît au 30 septembre 2014 (- 39 %) par rapport à 2013.

La solvabilité à court terme ne nous semble pas assurée, compte tenu du niveau d'activité insuffisant pour faire face aux coûts de structure de la société, laissant peser une incertitude concernant la continuité de l'exploitation.

II. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes

comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et à ce jour, n'ont pas été approuvés par l'associé unique, font apparaître des capitaux propres positifs de 61 milliers d'euros dont 5 milliers d'euros au titre du bénéfice de l'exercice et un capital social de 13 milliers d'euros.
- l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes décidant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2014 n'a pas eu lieu à la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon, le 30 janvier 2015

Commissaire aux comptes et
à la transformation



AURVALIA - Commissaire aux Comptes
SARL au capital de 10 000 €
119 rue Pierre Corneille - 69003 LYON
511 355 315 RCS LYON - APE 6920Z
Tél. 04.78.79.16.81 - Fax. 04.78.79.16.84

AURVALIA

Guillaume MINARD